

Ensemble pour veiller à une bonne gestion de l'argent public !

Représentant une part importante du budget de l'Union européenne, les projets financés, dans le cadre du Plan National de Relance et de Résilience PNRR, font l'objet d'un contrôle accru de la part des autorités, tant européennes que nationales, et régionales. Le but ? Veiller à la bonne utilisation de l'argent public, protéger les intérêts financiers de l'Union et des Etats membres, tout en luttant contre la fraude et la corruption. Une mission d'intégrité d'autant plus essentielle qu'en toile de fond, ce sont également les valeurs défendues par l'Union et la confiance des citoyens qu'il s'agit de protéger.

Autour des trois mots d'ordre que sont la **prévention**, la **détection** et la **correction**, les mesures mises en place par le SPW EER, pour garantir une gestion saine et optimale de son programme PNRR, permettent de couvrir l'intégralité du cycle de la lutte contre la fraude.



Tout d'abord, la **prévention**, qui passe par une procédure de sélection des projets encadrée, ainsi qu'une auto-évaluation, de la part de chaque entité intervenant dans la gestion, de tous les risques pouvant intervenir lors de la mise en œuvre des projets PNRR. Un travail indispensable, régulièrement actualisé, qui a permis et permet de définir les mesures à mettre en place pour contrer efficacement l'apparition de cas de fraude. Citons, par exemple: une procédure de suivi des projets entièrement informatisée, via l'utilisation par l'ensemble des acteurs des projets PNRR du SPW EER d'un outil informatique intégré et uniformisé permettant la transparence et la disponibilité de toutes les pièces.

Ensuite la **détection**, qui s'appuie essentiellement sur les nombreux contrôles sur pièces et sur place réalisés, à différents niveaux et par plusieurs autorités (autorités de gestion et d'audit wallonnes, Commission européenne, Cour des comptes européenne, etc.). Pour l'autorité de gestion, cette détection est facilitée - depuis l'automne 2018 - par l'utilisation de l'outil informatique européen **ARACHNE**, une application d'aide à la décision qui, sur base d'une série de données, identifie les projets où le risque de fraude, de conflit d'intérêts ou d'autres irrégularités est élevé et qui, de ce fait, nécessitent une vérification plus approfondie.

Bon à savoir : la fraude vs. l'irrégularité

Ce qui distingue l'irrégularité de la fraude est l'élément intentionnel, en ce sens qu'il faut avoir l'intention de contourner une obligation pour que l'acte soit considéré comme frauduleux. L'irrégularité est, quant à elle, une notion plus large qui englobe toute violation d'une règle, qu'elle soit intentionnelle ou non. Toute fraude est donc une irrégularité mais pas l'inverse.

Enfin, la **correction** est initiée par le travail du Groupe wallon en charge de la communication des cas d'irrégularités à **[l'Office européen de lutte anti-fraude \(OLAF\)](#)**.



Encadré par un règlement d'ordre intérieur et composé de représentants des autorités wallonnes de gestion, de certification et d'audit, ce groupe de travail se réunit, tous les trois mois, pour évoquer les irrégularités détectées (en ce compris les cas de fraude), les actions à mettre en place et leur suivi. Le cas échéant, ces actions peuvent prendre la forme de poursuites judiciaires et de procédures de récupération de l'argent indument perçu.

Le 10 avril 2020, ce groupe de travail OLAF formalisait l'ensemble de ces mesures de prévention, de détection et de correction dans une **[Déclaration de politique anti-fraude](#)**, venant ainsi parachever l'approche structurée de lutte contre la fraude adoptée, dès le début de la programmation FEDER 2014-2020, par la Wallonie.